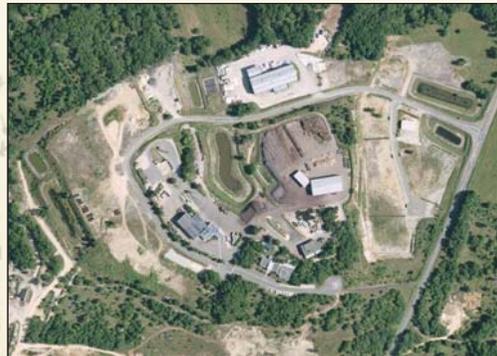




Création d'un centre de tri de déchets ménagers

Communes de Crayssac et Catus (46)

Note de présentation non technique



Référence : 95772
Date : 25/09/2017

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| I. PREAMBULE | 5 |
| II. PRÉSENTATION DU DEMANDEUR | 6 |
| II.1. PRÉSENTATION DU SYDED DU LOT..... | 6 |
| II.2. MOTIVATION DE LA DEMANDE..... | 7 |
| III. LE PROJET TECHNIQUE | 8 |
| III.1. RUBRIQUES ICPE CONCERNÉES PAR LE PROJET..... | 9 |
| III.2. PRINCIPES DE CONCEPTION DU BATIMENT ET DU PROCESS..... | 10 |
| III.3. CAPACITÉ DE L'INSTALLATION..... | 11 |
| III.4. DÉCHETS SUR LE SITE..... | 11 |
| III.5. PRODUITS ET EFFLUENTS GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ..... | 11 |
| III.6. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU NOUVEAU CENTRE DE TRI..... | 12 |
| IV. ÉTUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE | 14 |
| IV.1. ÉTAT ACTUEL..... | 14 |
| IV.1.a Situation géographique..... | 14 |
| IV.1.b Situation administrative..... | 15 |
| IV.1.c Contexte paysager et environnement humain..... | 15 |
| IV.1.d Voirie et infrastructures de transport..... | 17 |
| IV.1.e Odeurs..... | 18 |
| IV.1.f Niveaux sonores..... | 18 |
| IV.1.g Climatologie..... | 19 |
| IV.1.h Contexte géologique..... | 19 |
| IV.1.i Eaux..... | 20 |
| IV.1.j Flore et faune..... | 20 |
| IV.2. LES INCIDENCES ET MESURES..... | 21 |
| IV.2.a Le contexte socio-économique..... | 21 |
| IV.2.b Commodité de voisinage..... | 21 |
| IV.2.c Eaux..... | 22 |
| IV.2.d Faune et flore..... | 22 |
| IV.2.e Impacts sur la santé et la salubrité..... | 23 |
| IV.3. REMISE EN ÉTAT DU SITE..... | 23 |
| V. ÉTUDE DE DANGERS | 24 |

www.ectare.fr

2 allée Victor Hugo
31240 SAINT-JEAN
Tél. 05 62 89 06 10
Fax. 05 62 89 06 11
E-mail : contact@ectare.fr

SARL AU CAPITAL DE 54 300
RCS TOULOUSE B 389 797 010
SIRET 389 797 010 000 29 • NAF 7490Z
OPQIBI
L'INGÉNIEUR QUALIFIÉ
N° 05 06 1734



ECTARE Réf. : 95772



Septembre 2017



I. PREAMBULE

Cette **note de présentation non technique** a pour objectif de présenter de manière synthétique le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la création d'un nouveau centre de tri sur les communes de Crayssac et Catus présenté par le SYDED du Lot afin de le rendre plus accessible au public et de faciliter sa consultation dans le cadre de l'enquête publique.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale de ce projet présente une étude d'incidence environnementale et non pas une étude d'impact car ce dernier en est dispensé suite à l'avis de l'Autorité Environnementale.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ce document constitue une présentation et une synthèse du dossier de demande d'autorisation environnementale auquel il convient de se référer pour répondre à toute question particulière. Soulignons que la numérotation des têtes de chapitres correspond aux différentes parties du dossier de demande d'autorisation environnementale.

La note aborde donc les points suivants :

- Présentation : le demandeur
- Le projet technique
- Étude d'incidence environnementale : état actuel du site, incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet sur l'environnement et la santé, mesures de réduction et/ou de compensation, mesures de suivi
- Etude de Dangers

II. PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

II.1. PRÉSENTATION DU SYDED DU LOT

Le SYDED du Lot, syndicat départemental, a été créé en 1996 pour gérer le traitement des déchets ménagers et assimilés du Lot. Puis au cours des années son champ d'actions s'est élargi sur de nouvelles compétences environnementales. Le périmètre du SYDED couvre 324 communes du Lot et 5 communes de l'Aveyron.

Le SYDED exerce aujourd'hui 5 compétences :

- Traitement des déchets ménagers et assimilés
- Bois-énergie et développement des énergies renouvelables
- Production d'eau potable
- Assistance à l'assainissement des eaux usées
- Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles

Les équipements du SYDED répartis sur l'ensemble du territoire sont principalement constitués par :

- 3 centres de tri,
- 29 déchèteries,
- 3 plateformes de compostage,
- 3 plateformes de valorisation du bois,
- 7 quais de transfert,
- 24 ISDI ou stations de transit,
- 12 réseaux de chaleur
- 3 unités de production d'eau potable

Les principales caractéristiques du budget de 2016 sont synthétisées ci-dessous :

| | Dépenses | Recettes/Financement |
|-----------------------|--------------|----------------------|
| Fonctionnement | 26 296 382 € | 29 007 080 € |
| Investissement | 13 591 930 € | 8 127 765 € |

Le SYDED du Lot possède donc les capacités techniques et financières pour exploiter un nouveau centre de tri dans de bonnes conditions l'exploitation sur la ZAC des Matalines.



II.2. MOTIVATION DE LA DEMANDE

L'objet de la demande porte sur la création d'un centre de tri des déchets ménagers recyclables situé sur les communes de Catus et de Crayssac. Cette structure est amenée à remplacer le centre de tri existant et situé à proximité immédiate du projet.

En effet, l'ancien centre de tri a été le premier centre de tri ouvert en milieu rural en 1992 sous l'impulsion des élus locaux et a été conçu pour absorber les tonnages croissants de la collecte sélective lancée dès 1994.

Le projet de remplacement de cette structure repose sur plusieurs raisons :

- La modification des entrants : Malgré les améliorations techniques apportées depuis son ouverture en 1992, l'ancien centre de tri n'est plus adapté pour capter les nouvelles résines plastiques. De plus, le déploiement progressif à échéance 2021 de la collecte des nouvelles résines plastiques sur le territoire national va influencer de façon non négligeable la composition du flux entrant.
Dans le cadre de la réflexion interdépartementale visant à mutualiser les équipements de traitement des déchets, la capacité du tri sur Catus serait alors portée à 10000 tonnes/an à l'échéance 2018 et 15000 tonnes à l'horizon 2021.
- L'obsolescence des équipements actuels.
- Les conditions de travail sont également impactées par cet équipement vieillissant. L'ergonomie doit être prise en compte pour limiter les risques d'accident du travail et le risque d'apparition des troubles musculo-squelettiques.

III. LE PROJET TECHNIQUE

En 1994, Le SYDED débuta son activité par la mise en place d'une plate-forme de gestion et de traitement des déchets sur la ZA des Matalines. Jusqu'à aujourd'hui, ce site s'est développé pour se composer de 7 types d'unités distinctes :

- une plateforme de compostage,
- une plateforme de stockage de bois,
- un centre de tri,
- des bassins de traitement des eaux pluviales,
- un quai de transfert,
- un stockage de déchets inertes,
- un bâtiment administratif.

L'ensemble de ces installations est présenté sur la figure ci-dessous.



Figure 1 : Localisation des installations existantes

Le centre de tri a été le premier centre de tri ouvert en milieu rural en 1992 sous l'impulsion des élus locaux et a été conçu pour absorber les tonnages croissants de la collecte sélective lancée dès 1994.



Le projet de remplacement de cette structure repose sur plusieurs raisons :

- La modification qualitative et quantitative des entrants,
- L'obsolescence des équipements actuels,
- Les conditions de travail.

Le projet de centre de tri s'implantera dans une zone de friche rudérale à proximité des installations actuelles du SYDED dans la ZA des Matalines.

La zone d'implantation du projet a déjà fait l'objet d'une étude d'impact pour l'exploitation d'une installation de compostage. Cette étude a été produite par IDE Environnement en janvier 2010.

III.1. RUBRIQUES ICPE CONCERNEES PAR LE PROJET

Les rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Article R.511-9 du code de l'environnement) susceptibles d'être concernées par ces activités sont les suivantes :

| Désignation | Numéro | Régime | Capacités maximales |
|---|--------|--|--|
| Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711 | 2714-1 | Autorisation (volume susceptible d'être présent dans les installations > 1 000 m ³ /an) | Supérieures à 1 000 m ³ /an |
| Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793. | 2718-2 | Déclaration soumise à un contrôle périodique (volume transitant <1t) | 0,9 t |

III.2. PRINCIPES DE CONCEPTION DU BATIMENT ET DU PROCESS

Les travaux d'aménagement consistent en la création des équipements nécessaires à l'activité de tri de proximité :

- un hall de réception d'une capacité adaptée aux tonnages traités,
- un local de caractérisation,
- une zone d'atelier,
- un process adapté aux objectifs fixés
- le remplacement des presses à balles et à paqueter,
- des zones de stockage des balles,
- un circuit de visite sécurisé.

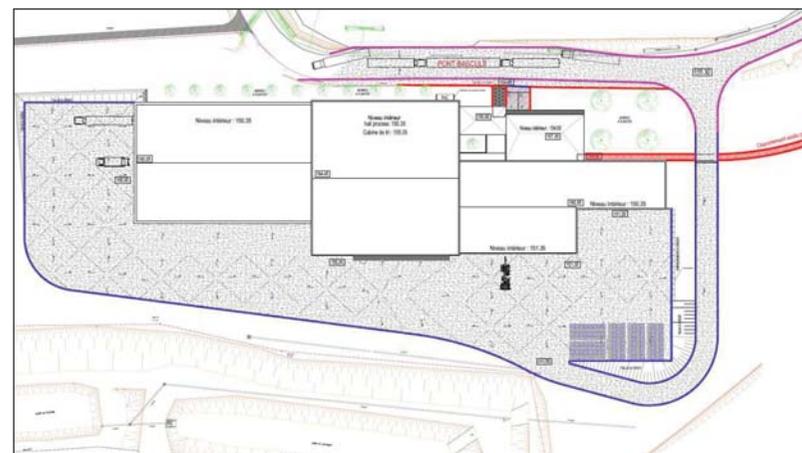


Figure 2 : Plan de masse du projet



III.3. CAPACITE DE L'INSTALLATION

Les déchets accueillis proviendront du territoire du Lot (96,6 %) et dans une moindre mesure du Lot et Garonne (3,4 %).

Ils seront apportés sur le site par les camions de collecte.

Le tonnage maximum annuel de déchets traités sur ce site sera de 15 000 t/an, dont les estimations de répartition sont les suivantes :

| Types de déchets | Actuel (t/an) | 2018 (t/an) | À terme> 2020 (t/an) |
|--|---------------|-------------|----------------------|
| Multi-matériaux | 6800 | 9 576 | 13 900 |
| Emballages légers (sans JRM ¹) | 0 | 424 | 1100 |
| Total | 6 800 | 10 000 | 15 000 |

III.4. DECHETS SUR LE SITE

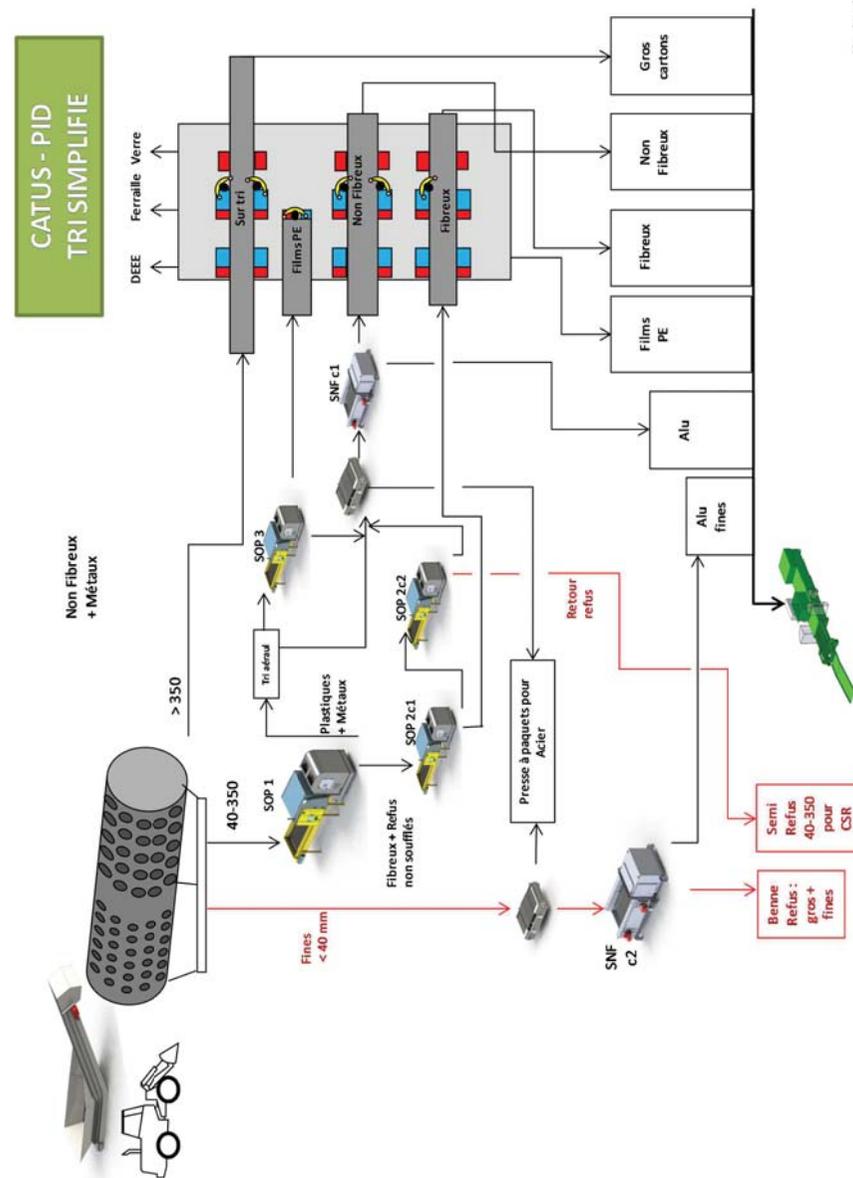
Cinq catégories de déchets seront accueillies sur le site dans le bâtiment de déchargement en vrac : papiers, cartons, plastiques, emballages en mélange et emballages composites.

Chaque catégorie de déchets triée sera acheminée vers une filière de valorisation spécifique dûment autorisée au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et dûment agréée pour la valorisation des déchets d'emballages industriels et commerciaux après un conditionnement permettant de respecter les cahiers des charges définis par les filières de reprise et de réduire les coûts de transport.

III.5. PRODUITS ET EFFLUENTS GENERES PAR L'ACTIVITE

| Type | Volume |
|------------------------|---|
| Eaux pluviales | 5 000 m ³ /an |
| Eaux usées domestiques | 500 m ³ /an |
| Boues des débourbeurs | 30 m ³ /an |
| Refus de tri | 200 m ³ en transit avant évacuation et traitement par des filières agréées |

¹ JRM : Journaux, Revus et Magazines





III.6. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU NOUVEAU CENTRE DE TRI

Les éléments concernant le processus industriel du tri des déchets pourront évoluer à la marge car restant conditionnés par les réponses des candidats (appel d'offre par marché public). Cependant ces évolutions ne seront pas notables.

☒ Fonctionnement

La plage horaire d'ouverture du site sera 6h00 - 20h00 du lundi au vendredi et exceptionnellement le samedi en cas d'une augmentation conséquente des tonnages, de pannes, La chaîne de tri ne fonctionnera pas au-delà de 20 h.

☒ Process du tri

À leur arrivée sur le site, les véhicules apportant des déchets seront pesés sur le pont bascule, à double sens de circulation, implanté au niveau des locaux administratifs. Ce pont bascule comprendra deux bornes de pesée (entrée et sortie du site). L'accès sera régulé par la présence de barrières à l'entrée et en sortie du pont bascule, à l'entrée des visiteurs et en sortie de site.

Les véhicules se dirigeront ensuite vers la zone de déchargement localisée au nord du site via la voie prévue à cet effet.

Une fois au niveau du hall de déchargement, les camions de collectes déverseront leur contenu dans le couloir de stockage défini selon leur position.

Les portes seront maintenues en position fermée en cours de dépotage afin d'éviter l'envol de déchets à l'extérieur du bâtiment.

La ligne de tri débutera par une trémie d'alimentation complétée d'équipements mécaniques séparant le flux initial en trois fractions. Le tri sera automatisé à l'aide de machines de tri optique, un module triant les films plastiques, des overbands isolant l'acier et le petit alu et des machines à courant de Foucault sortant l'alu et le petit alu du flux principal.

Les déchets seront transportés à l'aide de convoyeurs de couleurs différenciées selon le type de flux. La suite du tri sera manuelle. Cette phase de tri manuel concernera un sur-tri de la fraction grossière, le flux des films plastiques, le flux des fibreux et le flux des non-fibreux.

Les différents flux seront dirigés vers le hall de conditionnement-presse via des stockeurs convoyeurs et des bennes à fonds mouvants. Le hall de conditionnement comprendra une presse à balle, une presse à paquets, un compacteur poste fixe avec 2 caissons pour les refus.

Le process étant source de poussières, un dépoussiéreur et un système d'aspiration centralisée seront mis en place.

Les différentes catégories de déchets triés seront conditionnées et évacuées de la manière suivante :

- gros cartons, non fibreux, films PE, aluminium, petit alu, emballages en acier, fibreux : conditionnement en balles et évacuation en semi-remorques,
- refus, grosses ferrailles et verre : conditionnement en benne et évacuation en semi-remorque.

☒ Stockage

Le stockage amont permettra de garantir la réception de 3 jours de collecte à court terme et une demi-semaine à moyen terme.

Les évacuations en semi-remorques seront en moyenne de 40 balles par matériau. La capacité de stockage du site sera de 60 balles par matériaux.

☒ Gestion des eaux

Les eaux ruisselant sur la voirie seront collectées par un système de caniveaux, les acheminant avant traitement et stockage dans deux bassins des eaux successifs. L'un servant de bassin de traitement et l'autre de bassin de stockage.

Le premier bassin, servant également de rétention en cas de pollution accidentelle, est implanté au sud-ouest du site.

En amont de ce bassin les eaux transiteront par un déboureur/déshuileur/séparateur d'hydrocarbures de classe 1 (< 5 mg/l).

Puis ces eaux seront rejetées dans le Vert via une canalisation.

AR PREFECTURE

046-20 023737-20180328-48_28_03_2018-DE

Recu le 06/04/2018

Projet de création d'un centre de tri de déchets ménagers
 Note de présentation non technique

14

1 km
 0 0.5 1.25 000

N

Date de réalisation : Mai 2017
 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.4
 Sources : © IGN; scan25
 Référence : 95772

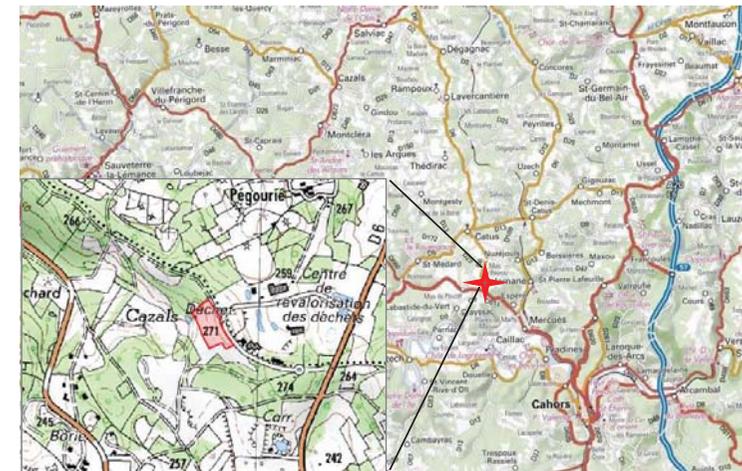
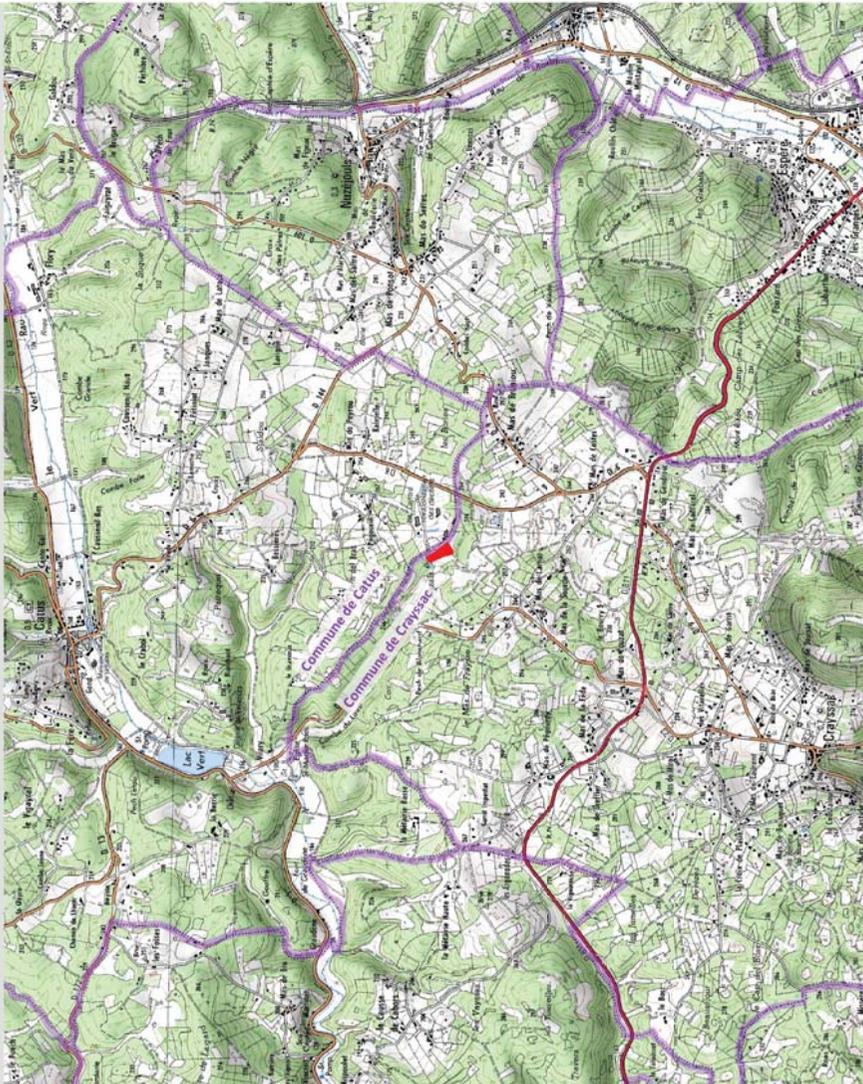
IV. ETUDE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

IV.1. ETAT ACTUEL

IV.1.a Situation géographique

Le projet de création du centre de tri de déchets ménagers est localisé sur les communes de Catus et de Crayssac dans le département du Lot (46). Il est directement implanté sur la zone d'activités commerciales (ZAC) des Matalines, à 12 km au nord-ouest de Cahors, à proximité du centre de tri actuel.

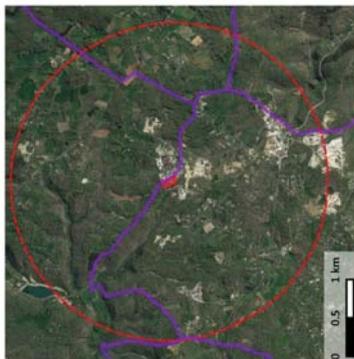
Le site se localise en limite nord du territoire communal de Crayssac, et son périmètre inclut une faible part du sud de la commune voisine, Catus, à proximité de la route départementale D6. Le projet occupe une surface au sol égale à 1,23 ha et se trouve à 2,6 km du centre du bourg de Catus, dans un secteur fortement impacté par les activités liées à l'exploitation de carrières.



Carte 1 : Localisation générale du projet

Le site est accessible depuis la route nationale RD 811, puis par la route départementale RD6 qui relie Catus à Crayssac et Espère et enfin par le biais de la voirie interne à la ZAC des Matalines.

Aire d'étude
 Aire d'étude immédiate
 Aire d'étude rapprochée (2km)
Limites administratives
 Limite communale
 Limite de parcelle cadastrale



AR PREFECTURE

046-201403737-20180328-48_28_03_2018-DE
 Recu le 06/04/2018

Projet de création d'un centre de tri de déchets ménagers
 Note de présentation non technique

15

Date de réalisation : Septembre 2017
 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.12
 Sources :
 ©Google Satellite - ©DGPR Cadastre
Référence : 95772



IV.1.b Situation administrative

Les parcelles cadastrales et les superficies qui seront utilisées dans le cadre du projet sont présentées dans le tableau parcellaire suivant.

L'ensemble de ces terrains est la propriété du SYDED du Lot.

| COMMUNE | LIEU-DIT | SECTION | N° DE PARCELLE | SUPERFICIE CADASTRALE (m²) | SUPERFICIE CONCERNEE PAR LE PROJET (m²) | AFFECTATION ACTUELLE |
|-------------------|---------------|---------|----------------|----------------------------|---|---|
| Catus | Les Matalines | C | 1221 | 116 | 104 | Terrains remaniés suite au remblaiement partiel d'une ancienne carrière |
| | | | 1224 | 5 | 5 | |
| | | | 1226 | 577 | 29 | |
| | | | 1256 | 749 | 68 | |
| Crayssac | Cazals | A | 1516 | 6 568 | 6 568 | |
| | | | 1538 | 4 121 | 4 121 | |
| | | | 1542 | 2 924 | 801 | |
| | | | 1544 | 2 639 | 355 | |
| | | | 1549 | 81 | 81 | |
| Superficie totale | | | | 17 659 | 12 132 | |

Les documents d'urbanisme et règlements afférant à la zone d'implantation du projet sont les suivants :

- Plan Local d'Urbanisme de la commune de Catus (11 avril 2013),
- Plan Local d'urbanisme de la commune de Crayssac (7 février 2011),
- Règlement de la ZAC des Matalines.

Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme.

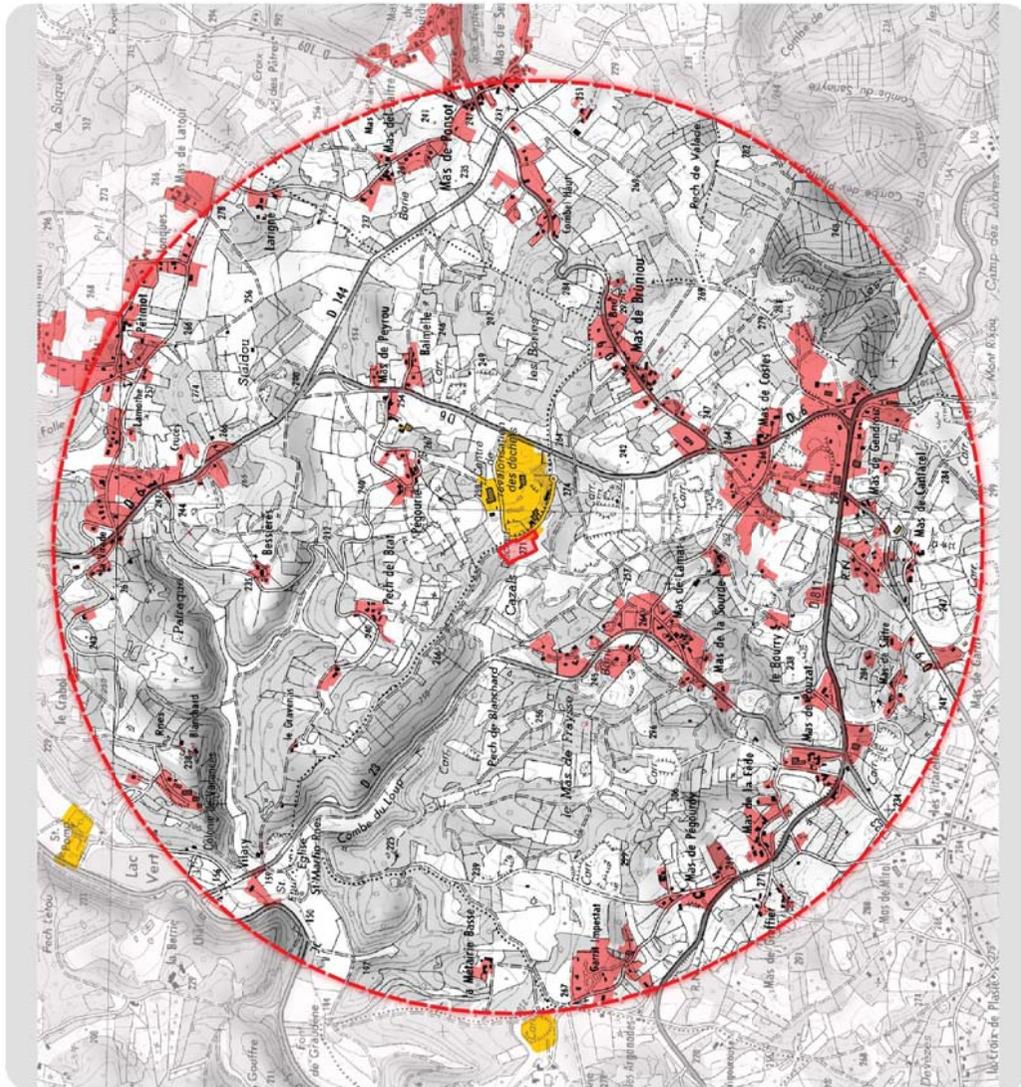
IV.1.c Contexte paysager et environnement humain

Cette zone regroupe aujourd'hui de nombreuses activités liées à la valorisation des déchets et accueille des équipements formant la base de l'activité du SYDED du Lot et celle d'un centre de tri de déchets industriels banals : l'Eco-Centre (Prévost Environnement).

Les installations du SYDED sont nombreuses, on note ainsi des locaux administratifs associés au siège social, un atelier de maintenance, une déchetterie, un centre de tri de déchets ménagers, une plateforme de compostage des déchets verts, une plateforme de valorisation des déchets de bois ainsi qu'un quai de transfert des déchets non dangereux et de verre.

Aire d'étude
 Aire d'étude immédiate
 Aire d'étude rapprochée (2km)

Voisinage
 Zone d'habitations
 Bâtiment industriel, agricole ou commercial



AR PREFECTURE

046-20-03737-20180328-48_28_03_2018-DE
 Reçu le 06/04/2018

Projet de création d'un centre de tri de déchets ménagers
 Note de présentation non technique

16

Date de réalisation : Janvier 2017
 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.1
 Sources : D IGNScm25, OCS GE
 Référence : 95772

Le site est bordé au nord par un reliquat boisé essentiellement constitué de chênes. Deux bassins employés dans une démarche de phyto-épuration bordent la partie ouest des terrains du projet. Plus au sud, un parking et le siège social du SYDED occupent l'espace



Figure 3 : Vue aérienne de la ZAC des Matalines

Le paysage local est marqué à la fois par l'occupation humaine et par une forte empreinte rurale.

Peu d'habitations sont implantées aux alentours du site, elles correspondent majoritairement à des pavillons individuels, parfois regroupés en petits hameaux. A contrario, de nombreuses carrières en activité d'exploitation ponctuent l'occupation du sol locale.



Figure 4 : Vue de la carrière voisine

- Aire d'étude**
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (2km)
- Réseaux de transport**
- Réseau routier**
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Liaison locale
- Autres pistes, chemins et sentiers
- Réseau Ferré**
- Voies ferrées
- Réseau de transport d'électricité**
- Lignes haute tension

AR PREFECTURE

046-20 023737-20180328-48_28_03_2018-DE

Recu le 06/04/2018

Projet de création d'un centre de tri de déchets ménagers
Note de présentation non technique

17

Date de réalisation : Janvier 2017
Logiciel utilisé : QGIS 2.18.2
Sources : © GoogleSatellite - DSM
IGN/Route500

Références : 95772

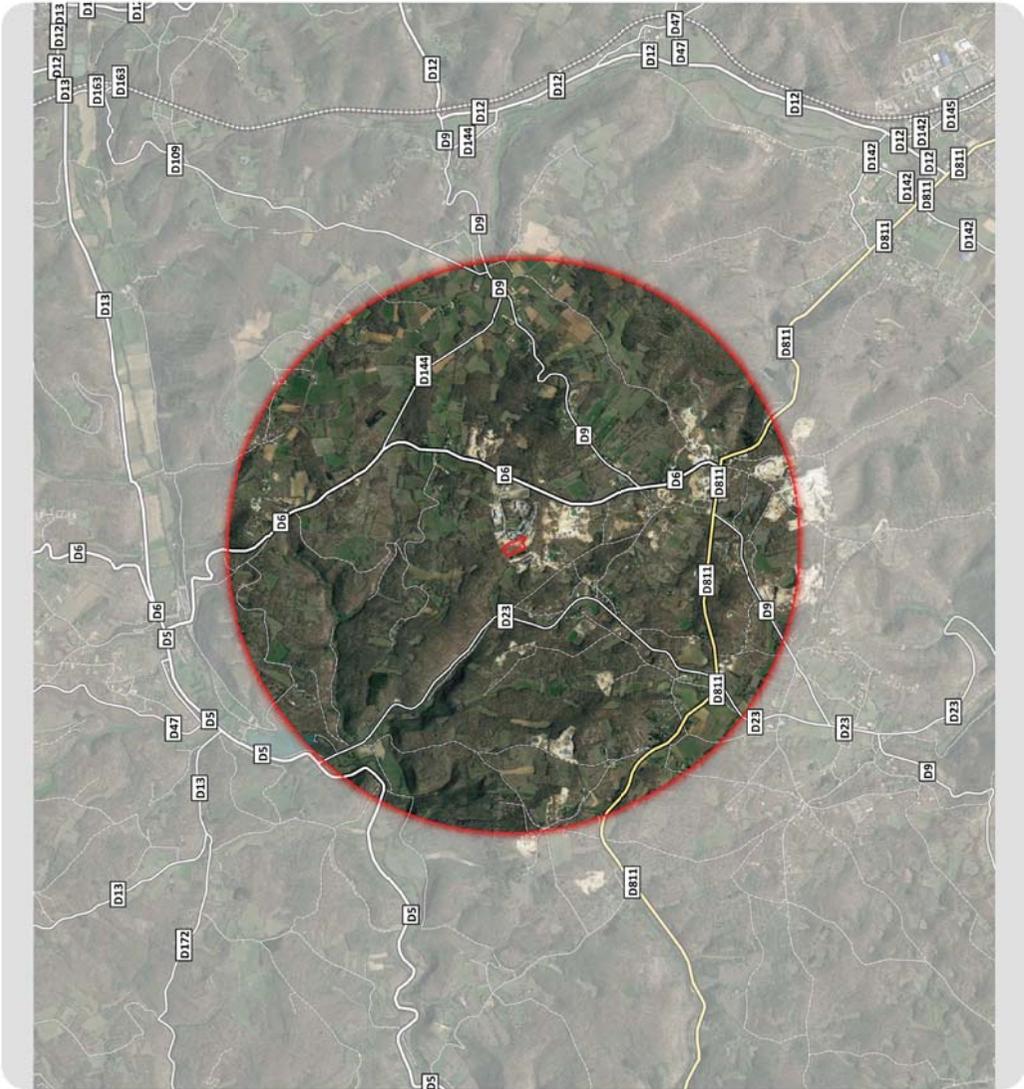


Figure 5 : Vue depuis l'habitation située au sud/sud-ouest du site

La perception visuelle rapprochée sur le site est principalement liée à la topographie et à la présence d'écrans (bâtiments déjà construits sur la ZAC ou boisements) entre les secteurs concernés et les terrains du projet.

La situation des terrains permet des perceptions partielles du site, principalement depuis les habitations situées au sud / sud-ouest et au sud / sud-est.

Le projet se situant dans l'emprise d'une zone économique, il existe peu de bâtiments d'habitation dans un périmètre proche. La plus proche habitation se situe à 300 m au sud-ouest du projet.

IV.1.d Voirie et infrastructures de transport

Les principaux axes de communication du secteur sont la route départementale RD 911, qui relie Cahors à Fumel, par l'ouest ; la RD 6 qui rejoint la commune de Catus et longe la partie est du site du projet et la voie qui dessert la ZAC des Matalines.

Ces routes apparaissent adaptées au trafic de poids lourds (stabilité, largeur, profil et visibilité) et offre des conditions de sécurité correctes.

| Voie | Distances aux terrains | Trafic | % de poids lourds |
|--------|------------------------|--------|-------------------|
| RD 811 | 3,8 km au sud-est | 3 398 | 5,7 % |
| RD 6 | 1,3 km au nord | 1 764 | 8 % |

Ayant été initialement conçues pour supporter un important trafic de poids lourds, les voies internes de la ZAC apparaissent adaptées au passage de véhicules lourds.



Les conditions d'accès au site sont bonnes, en particulier suite à l'aménagement des voies internes de la ZAC. L'ensemble des voies empruntées permettent la circulation et le croisement des véhicules sans soucis de sécurité.

IV.1.e Odeurs

Les terrains du projet sont situés en zone rurale, à l'écart de grands établissements industriels. Dans le secteur, le facteur le plus pénalisant pour la qualité de l'air est lié au flux de véhicules empruntant les voies encadrant la ZAC (RD 811 et RD 6) et également aux activités des carrières produisant des poussières d'origine végétales et minérales.

Les activités industrielles présentes sur la ZAC génèrent peu de dégagement d'odeurs perceptibles, ces dernières étant liées à l'activité de compostage. La qualité de l'air au droit du site d'étude peut être évaluée comme « bonne », considérant le caractère semi-rural et ouvert de la zone.

IV.1.f Niveaux sonores

Les niveaux sonores locaux sont modérés dans cette zone, correspondant à un milieu rural, soumis aux activités sur la ZAC et à la circulation routière.

Le bruit ambiant mesuré au voisinage et en limite de site varie entre 40 dB(A) et 62 dB(A), en période diurne, en fonction de la distance aux principales sources de bruit, ces dernières étant essentiellement liées au passage de véhicules sur les routes.

IV.1.g Climatologie

Les facteurs les plus importants dans le cadre de l'activité actuelle et du projet sont :

- le rôle des vents forts (notamment vents de Nord-Ouest et de Sud-Est) pour l'envol des déchets légers,

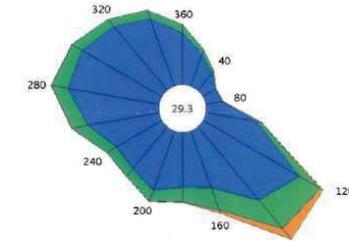


Figure 6 : Rose des vents

- les précipitations (863.8 mm par an) pour le bilan hydrique et le dimensionnement du réseau de récupération des eaux pluviales.

IV.1.h Contexte géologique

Le secteur du projet est situé sur des formations calcaires, caractérisées par la présence d'une terre végétale limono-argileuse, de limons argileux ocre à cailloutis calcaires, de calcaire plus ou moins altéré et de calcaire dit « sain ».

Les terrains du projet sont constitués en partie de calcaire affleurant et en partie de remblais rocheux reposant sur le substratum calcaire.

Le secteur est également marqué par une sismicité très faible et par une stabilité importante des matériaux en place.

Ces deux éléments permettent de conclure que les formations géologiques en place représentent un facteur de sensibilité particulier du fait de leur perméabilité.

Aire d'étude
Aire d'étude immédiate

Sensibilités des milieux



Date de réalisation : Janvier 2017
Logiciel utilisé : QGIS 2.16.1 - Nésabo
Sources : © Google
Référence : 95772

AR PREFECTURE

06-200023737-20180328-48_28_03_2018-DE

Recu le 06/04/2018

Projet de création d'un centre de tri de déchets ménagers
Note de présentation non technique

20

IV.1.i Eaux

Les eaux souterraines de ce secteur, relativement productives, sont sensibles en raison de la très forte perméabilité des matériaux constituant les sols qui favorise les infiltrations.

De plus, il y a une relation quasi-immédiate entre les infiltrations sur la ZAC des Matalines et l'aquifère sous-jacent qui a pour exutoire principal la source de Caillac captée pour l'A.E.P.

Le secteur est marqué par l'absence de réseau hydrographique à écoulement pérenne. Les terrains sont situés dans le bassin versant du Vert qui coule au plus près à 1,9 km des terrains du projet.

Le secteur d'implantation des installations du SYDED est à l'abri de tout risque d'inondation.

IV.1.j Flore et faune

On ne trouve pas sur les terrains une diversité floristique et faunistique intéressante en raison de la forte prégnance des matériaux de remblais qui constituent la plateforme et des activités menées temporairement sur cette zone (passage de poids-lourds, stockages temporaires, ...).

Aucun zonage de protection (arrêté préfectoral de protection biotope, Natura 2000...) ou d'inventaire (ZNIEFF, ZICO) n'est recensé sur le site. En revanche, on note une ZNIEFF de type II à 700 m au nord-ouest des terrains du projet.



IV.2. LES INCIDENCES ET MESURES

IV.2.a Le contexte socio-économique

Le centre de tri vient s'implanter sur des terrains destinés à des activités industrielles et commerciales. Soulignons de plus que la modernisation de ce centre de tri aura un impact positif correspondant à la pérennisation des emplois travaillant sur le centre de tri actuel.

IV.2.b Commodité de voisinage

IV.2.b.a. Bruits

L'impact du projet sur les niveaux sonores de la zone sera limité par rapport à la situation actuelle en raison des caractéristiques du projet :

- la circulation représente la principale source de bruit et cette dernière va augmenter par rapport à celle observée actuellement (doublement des tonnages). Toutefois l'augmentation du trafic sera compensée par l'absence de transfert de déchets vers ou depuis les autres sites du SYDED du fait de l'augmentation des capacités d'accueil du centre de tri de Catus après la réalisation du projet.
- de l'éloignement important par rapport aux zones habitées.

IV.2.b.b. Odeurs, envols et poussières

Les déchets transitant sur le site, seront des déchets non fermentescibles, ils ne pourront donc pas présenter une source de nuisance olfactive.

Les activités ne seront donc pas génératrices d'odeurs perceptibles à l'extérieur du site, comme sur le centre de tri actuel.

IV.2.b.c. Trafic

Du fait du doublement des tonnages traités sur le centre de tri. Le trafic maximum journalier sera à terme deux fois supérieur à celui observé actuellement soit à terme 12 poids-lourds par jour. On notera toutefois que les voies d'accès à la ZAC des Matalines sont dimensionnées pour supporter ce trafic de poids lourds sans incidence perceptible.

IV.2.b.d. Paysage, cadre de vie et patrimoine

Les terrains étant situés dans une ZAC, les installations ne seront essentiellement visibles que depuis les terrains ou voiries limitrophes. Toutefois les installations se fondront dans un ensemble homogène à vocation industrielle.

L'objectif est d'aboutir à une insertion paysagère adaptée du projet, qui restera sobre et rationnelle. L'aspect de ce site véhiculera une image positive des installations de traitement des déchets.

Les aménagements paysagers :

- intégration architecturale du bâtiment,
- diminution de l'impact visuel du bâtiment avec un encaissement maximal de ce dernier dans le massif de remblais,
- un aspect qualitatif de la clôture,
- mise en place d'une couverture végétale sur les zones non artificialisées,
- favoriseront l'intégration paysagère du site.

IV.2.c Eaux

L'ensemble des eaux générées sur le site sera dirigé vers le réseau de collecte et de traitement de la ZAC et ne sera rejeté dans le milieu naturel qu'après avoir subi un traitement permettant largement de respecter les objectifs de qualité des eaux superficielles.

Le projet n'aura aucune influence sur la qualité des eaux ni sur leur écoulement.

IV.2.d Faune et flore

Compte tenu de sa localisation dans un milieu déjà affecté par les activités anthropiques de la zone, le centre de tri n'aura aucun impact perceptible sur la faune et la flore locale.



IV.2.e Impacts sur la santé et la salubrité

Globalement, le projet n'aura a priori aucune incidence sur la santé. En effet :

- les valeurs d'émissions des rejets atmosphériques liés aux activités du site resteront très en dessous des seuils d'effets toxiques,
- les niveaux sonores liés à l'exploitation ne présenteront pas de gêne pour les voisins. Ils resteront en-dessous des seuils maximums autorisés.
- il n'existe pas de risque particulier de contamination de la population locale par une éventuelle pollution chronique des eaux superficielles et souterraines, provenant du site, en raison des mesures de confinement adoptées sur les installations dès leur conception.

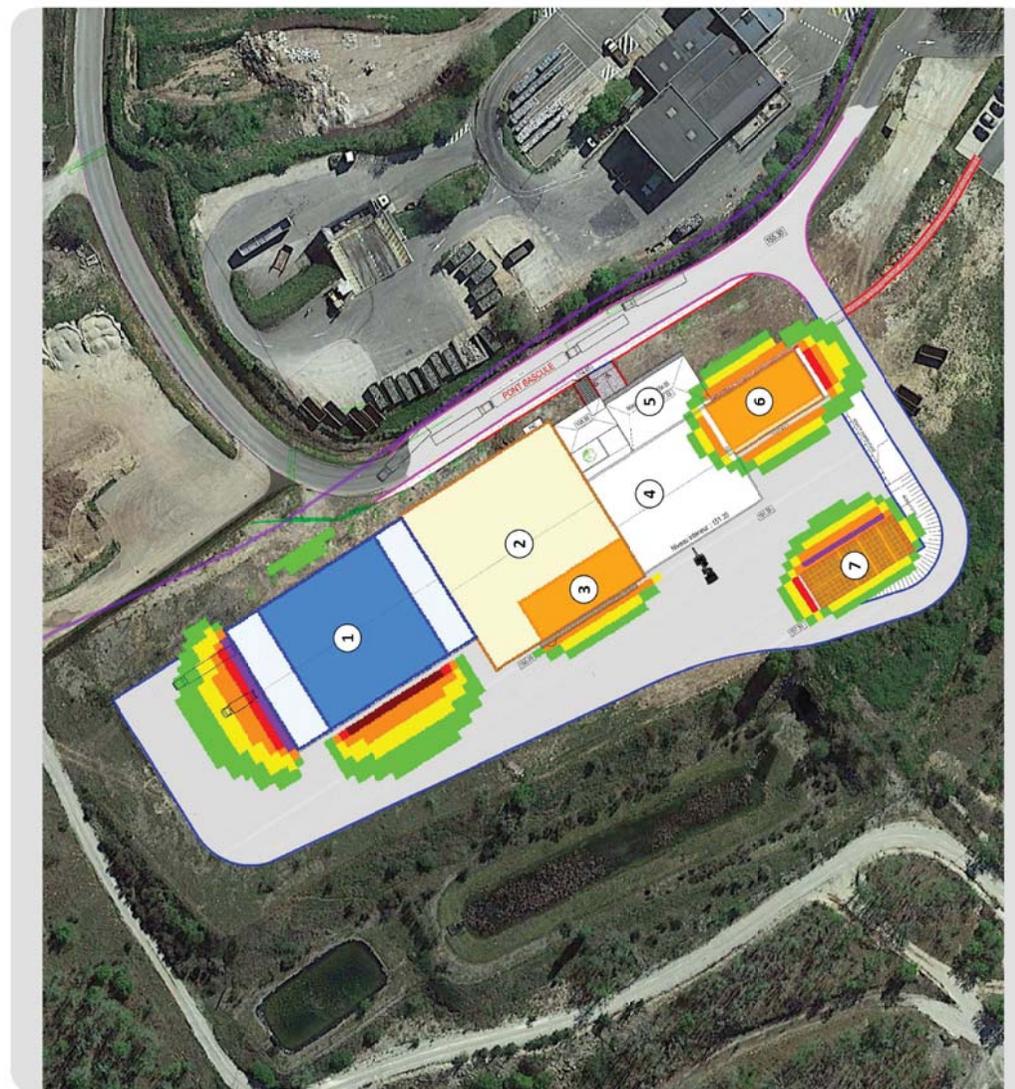
IV.3. REMISE EN ETAT DU SITE

Le SYDED propose qu'en cas d'arrêt de cette activité l'ensemble des installations pourrait être démonté. Cependant les bâtiments pourraient être laissés en l'état dans le cas où un repreneur les admettraient tel quels.

Flux thermiques maximums
(kW/m²)



- 1 Hall déchargement
- 2 Hall process
- 3 Cabine de tri
- 4 Hall conditionnement et presse
- 5 Bureaux
- 6 Stockage intérieur des balles
- 7 Stockage extérieur des balles





V. ETUDE DE DANGERS

Dans le cadre de l'étude de dangers, l'analyse de risque a été réalisée pour :

- le risque incendie au niveau du déchargement des déchets en vrac,
- le risque incendie au niveau du stockage des refus,
- le risque incendie au niveau du stockage des balles,
- le risque explosion au niveau du dépoussiéreur,
- le risque pollution.

Les autres risques n'ont pas été étudiés suivant un principe de proportionnalité.

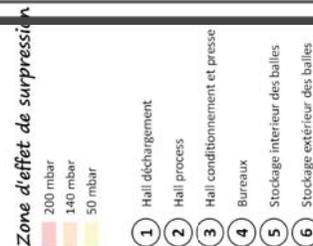
Les résultats sont les suivants :

Pollution du sol et/ou des eaux

| Estimation de l'intensité | Estimation de la probabilité | Estimation de la cinétique | Estimation de la gravité |
|---|---|---|---|
| L'intensité du phénomène étudié sur les personnes physiques n'est pas notable en dehors des installations. L'intensité déterminée atteint le seuil des effets réversibles à moyen terme sur l'environnement. | Selon une méthode qualitative, le phénomène étudié a été estimé comme un événement très improbable . | Le phénomène dangereux étudié est évalué pour l'apparition et l'évolution du phénomène ainsi que l'atteinte des cibles à cinétique lente | Le niveau de gravité apprécié est sérieux sur les personnes physiques et les biens ainsi que sur l'environnement |

Incendie

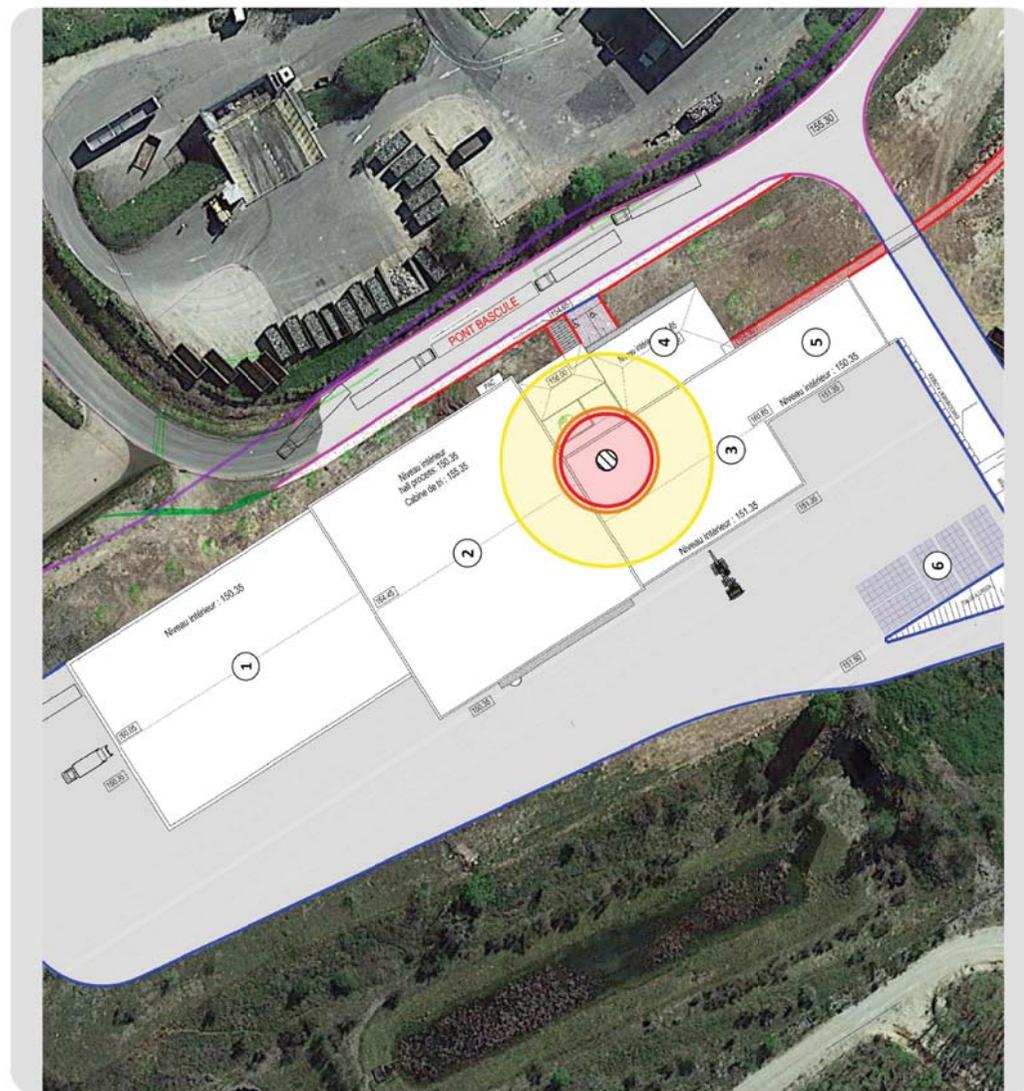
| Estimation de l'intensité | Estimation de la probabilité | Estimation de la cinétique | Estimation de la gravité |
|---|--|---|--|
| L'intensité du phénomène étudié sur les personnes physiques n'est pas notable en dehors des installations. (voir cartographie des zones d'effets) L'intensité déterminée atteint le seuil des effets réversibles à moyen terme sur l'environnement | Selon une méthode qualitative, le phénomène étudié a été estimé comme un événement probable . | Le phénomène dangereux étudié est évalué : - pour l'apparition et l'évolution du phénomène à cinétique moyenne , - pour l'atteinte des cibles à cinétique lente | Le niveau de gravité apprécié est modéré sur les personnes physiques et les biens ainsi que sur l'environnement |



40 m
20
0

N

Date de réalisation : Septembre 2017
 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.12
 Sources : © Google satellite
 Référence : 95772





Explosion au niveau du dépoussiéreur

| Estimation de l'intensité | Estimation de la probabilité | Estimation de la cinétique | Estimation de la gravité |
|---|---|--|--|
| L'intensité du phénomène étudié sur les personnes physiques n'est pas notable en dehors des installations. (voir cartographie des zones d'effets) L'intensité déterminée atteint le seuil des effets réversibles à moyen terme sur l'environnement. | Selon une méthode qualitative, le phénomène étudié a été estimé comme un évènement très improbable . | Le phénomène dangereux étudié est évalué pour l'apparition et l'évolution du phénomène ainsi que l'atteinte des cibles à cinétique rapide | Le niveau de gravité apprécié est modéré sur les personnes physiques et les biens ainsi que sur l'environnement |

Deux catégories de mesures seront donc mises en place afin de faire face au risque identifié :

- mesures de réduction des risques :
 - o système d'intervention sur les incendies, mais aussi de prévention de la propagation des incendies (murs coupe-feu),
 - o signalisation des risques et information,
 - o moyens et organisation de la surveillance (vidéo), organisation de la prévention, exercices de sécurité, consignes...

- moyens d'interventions : moyens internes et organisation des secours, moyens de secours publics disponibles et organisation.